



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Gérard MASOCH - Aline CHIAPUSSO - Xavier LETT - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - René PERRI - Yannick TEYSSIER - Géraldine BOTTE - Sandrine JAMMES - Gabrielle GINDRE

Absents : Denis PASTEL - Angeline CRASEZ

Procurations : Christian SIMON à Xavier LETT - Claude FRIQUET à Nicole SELTZER - Marie DA LAMA à Sandrine JAMMES - Dominique MOREAU à Sabine CHEVALLIER - Laurence PETINOT à Jean-Claude RAFFIN

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 15 **Pouvoirs :** 5 **Votants :** 20

Monsieur Yannick TEYSSIER a été élu secrétaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point n°9 est retiré de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 03 avril 2018.

1. PARTICIPATION FINANCIERE 2018 AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 1 abstention (M. Xavier LETT), approuve le versement d'une participation financière au Syndicat Mixte Thabor Vanoise d'un montant d'un million quatre cent mille euros (1 400 000 €) pour l'année 2018. La Commune ayant déjà versé un million deux cent mille euros (1 200 000 €), le solde à transférer est de deux cent mille euros (200 000 €).

2. BUDGET PRINCIPAL : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur de la liste référencée sous le numéro 2892720232 pour un montant de cent trente-quatre mille six cent seize euros et six centimes (134.616,06 €).

3. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet, relevant de la catégorie C, au service technique, à compter du 1er mai 2018.

Dit que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

4. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 Jusqu'au 18 novembre 2020 qui permettra à ce dernier d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

5. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SAISONNIER POUR ASSURER LA GESTION DU LUDO PARK DE VALFREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un agent contractuel saisonnier pour l'activité «Ludo Park» ouvert du 08 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus, du dimanche au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures 30 à 19 heures.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

6. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV) ET LA COMMUNE DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de participation aux frais d'exploitation du réseau de chaleur conclue avec la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) pour le raccordement de la maison médicale et du bâtiment du stade.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

7. TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE ET LA COMMUNE DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de financement du coût des transports scolaires et le reversement de la participation des familles entre le Syndicat du Pays de Maurienne et la commune de Modane.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

8. FORET COMMUNALE : VENTE DE BOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ONF à commercialiser les coupes des parcelles 31, 7, 8, 9, 10, 11 et 16 conformément au tableau ci-dessous :

	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Position par rapport à l'Aménagement	31		300	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Coupes prévues par technique câble		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	7		200	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	8		300	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	9		700	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Coupes prévues par technique câble		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	10		705	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	11		88	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	16		1159	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Coupes prévues par débardage tracteur		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire communale et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

10. MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS POUR LA GESTION DU MUSEOBAR : CORRECTION DE LA DELIBERATION N°2017/05/07 DU 15 MAI 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la correction de la délibération du 15 mai 2017 référencée sous le n°2017/05/07 relative au montant de la prestation annuelle pour la gestion du Muséobar.

En effet, le montant erroné de quarante-quatre mille cinq cents euros (44 500 €) est modifié par quarante-six mille quatre cents euros (46 400 €).

11. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / M. ET MME FAURE JOËL LIEUDIT «LA LEVETTE»

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession par la commune de Modane d'une partie de la parcelle cadastrée section G n°1440, d'une superficie de 2500 m², pour un montant total de mille deux cent cinquante euros (1 250 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

12. CESSION FONCIERE DU DELAISSE DE VOIRIE (DOMAINE COMMUNAL NON CADASTRE) – RUE DE L'EGLISE - A M. CHALIVET ET AUX EPOUX CURTA– PROPRIETAIRES RIVERAINS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession par la commune de Modane du délaissé de la voirie communale – rue de l'Eglise à M. Jean-François CHALIVET et à M. et Mme Jean-Baptiste CURTA, conformément aux modalités et conditions exposées ci-après :

Référence cadastrale	Surface à acquérir par M. CHALIVET	Lieudit	Zone du PLU
Domaine Communal non Cadastéré (DA et numérotation en cours)	49 m ²	«Derrière l'église»	UAb

La vente à M. Jean-François CHALIVET aura lieu moyennant le prix toutes taxes comprises de 20 € le mètre carré, soit le montant total de neuf cent quatre-vingt euros (980 € TTC).

Référence cadastrale	Surface à acquérir par Mr et Mme CURTA	Lieudit	Zone du PLU
Domaine Communal non Cadastéré (DA et numérotation en cours)	77 m ²	«Derrière l'église »	UAb

La vente à M. et Mme Jean-Baptiste CURTA aura lieu moyennant le prix toutes taxes comprises de 20 € le mètre carré, soit le montant total de mille cinq cent quarante euros toutes taxes comprises (1 540 € TTC).

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont les actes notariés.

13. CESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession par la commune de Modane de l'ancien Centre d'incendie et de secours, cadastré section C n°2765 d'une contenance cadastrale de 1025m² et du terrain attenant cadastré section C n°4243 d'une surface de 234m² pour un montant de trois cent mille euros (300 000 €) au profit de la SCI WHE.

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

14. PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DU CHARMAIX

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 1 abstention (M. René PERRI), émet un avis favorable de principe sur le projet de construction d'une centrale hydro-électrique sur le ruisseau du Charmaix, territoire de la commune de Modane, au profit exclusif de la société ELEMENTS.

La société ELEMENTS est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations pour la construction de la centrale hydro-électrique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier avec la société ELEMENTS.

15. ENFOUISSEMENT D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE HTA SECTEUR VALFREJUS, PRE DE LA MESSE : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE DITE DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDES, ENEDIS ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au SDES et à ENEDIS de signer l'avenant à la convention tripartite initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité HTA.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant précité, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

16. ENFOUISSEMENT D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE BT SECTEUR VALFREJUS, PRE DE LA MESSE : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE DITE DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDES, ENEDIS ET LA COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande au SDES et à ENEDIS de signer l'avenant à la convention tripartite initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité BT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant précité, ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 03 avril 2018 :

- ✎ Concession nouvelle au cimetière de Modane – Mme Marie-Rose GUSSETTI
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0013 – vente M. et Mme DORDAIN / M. et Mme GAMAND – Rue du Cheval Blanc – Valfréjus
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0012 – vente SCI VALFREJUS IMMOBILIER DEVELOPPEMENT N°1 / M. et Mme BELLARD – rue du Cheval Blanc - Valfréjus
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0014 – vente Consorts CLAPPIER / M. Abdelkader CHERDOUD – Rue des Terres Blanches - Modane
- ✎ Convention de location de locaux communaux à usage exclusivement professionnel à Mme VIE – 90 rue de Polset
- ✎ Convention de location de locaux communaux à usage exclusivement professionnel à M. et Mme QUINET – 14 place de l'Hôtel de Ville

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h45

A Modane, le 07 mai 2018

Le Secrétaire de séance,

Yannick TEYSSIER

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

